



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22725
20 juin 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 19 JUIN 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION
PERMANENTE DU SAMOA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir la
communication ci-après du Gouvernement samoan concernant la demande
d'admission de la République de Corée à l'Organisation des Nations Unies :

"Le Gouvernement samoan a toujours apprécié et appuyé le désir de la
République de Corée de devenir membre à part entière de l'Organisation
des Nations Unies.

Le Gouvernement samoan est conscient également de l'importante
contribution que la République de Corée apporte à la communauté
internationale ainsi que du vaste réseau de ses relations diplomatiques
et amicales.

Le Gouvernement samoan est fermement convaincu que l'admission de la
République de Corée serait conforme aux principes de l'universalité et de
la souveraineté, énoncés dans la Charte des Nations Unies, outre qu'elle
faciliterait une résolution pacifique de la question de Corée.

Le Gouvernement samoan se félicite donc de ce que la République de
Corée ait demandé, dans le mémorandum contenu dans le document S/22455, à
devenir cette année membre à part entière de l'Organisation des
Nations Unies."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Robin E. G. MAUALA